

blanche de l'Afrique du Sud. Tout ce que nous et la majorité écrasante des membres des Nations Unies disons à l'Afrique du Sud est ceci: nous ne pouvons admettre la discrimination raciale; c'est une politique qui viole l'esprit et la lettre de la Charte, des conventions et déclarations des Nations Unies sur les droits de l'homme, politique qui n'est pas compatible avec la dignité humaine.

Le Canada a fidèlement respecté les résolutions du 7 août et du 4 décembre 1963 du Conseil de Sécurité concernant l'exportation d'armes et de matériel militaire vers l'Afrique du Sud. Cette politique du Canada de ne pas autoriser l'envoi d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud prouve d'une façon évidente son désir de se dissocier de la mise en pratique de la politique d'apartheid du gouvernement de l'Afrique du Sud.

Nous partageons la conviction que les Nations Unies devraient prendre des mesures positives en vue de l'abolition de l'apartheid. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a délégué un représentant au séminaire international sur l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme, qui s'est tenu à Kitwe en Zambie, du 25 juillet au 4 août de cette année. Mon Gouvernement désire remercier le gouvernement de la Zambie d'avoir mis à la disposition des organisateurs les installations nécessaires à la tenue de ce séminaire. Nous estimons que cette rencontre a été utile, même si nous n'avons pas été en mesure d'approuver en entier les conclusions et les recommandations du cycle d'études.

Nous sommes en faveur de toute mesure permettant de venir en aide aux citoyens de l'Afrique du Sud victimes de l'apartheid. C'est à ce titre que le Canada a contribué la somme de \$25,000 au programme d'enseignement et de formation pour les Sud-Africains établi par les Nations Unies.

Au cours des dernières années, la Commission a été saisie d'une résolution qualifiant la situation en Afrique du Sud de menace à la paix et à la sécurité et demandant au Conseil de Sécurité de prendre des mesures en vertu du chapitre VII de la Charte. Ma délégation est consciente des tensions qui existent en Afrique du Sud et des conséquences latentes non seulement pour ce pays, mais pour l'Afrique australe entière, que porte en soi la poursuite de la politique d'apartheid. Bien que la situation en Afrique australe risque de mettre un jour en danger la paix et la stabilité internationales, il nous paraît tout au moins douteux que les provisions de la Charte concernant les menaces contre la paix et la sécurité internationales ne s'appliquent dans les circonstances actuelles. En conséquence, ma délégation réserve sa position sur ce point. Nous nous demandons sincèrement ce que pourrait accomplir en termes pratiques une recommandation au Conseil de Sécurité d'imposer des sanctions. D'autre part, pour l'Assemblée, se concentrer sur un maximum d'action contre l'Afrique du Sud en ce moment, en l'absence d'un accord du Conseil de Sécurité, serait la contraindre à adopter la position de préconiser des mesures sans grand espoir de les voir appliquer et ainsi porterait préjudice à la réputation des Nations Unies comme un instrument efficace de maintien de la paix dans le monde.